



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 65785

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les conditions d'accès des jeunes aux permis de conduire. Du fait de la disparition de l'armée de conscription, beaucoup de jeunes qui, dans le cadre du déroulement de leur service armé, auraient préparé et passé avec succès l'ensemble des permis de conduire, puis acquis une première expérience, se trouvent pénalisés faute de disposer des moyens financiers leur permettant de faire face à cet investissement, précédemment facteur d'insertion professionnelle. Il en résulte déjà également, pour les entreprises de transport routier de marchandises ou les autocaristes, une difficulté de recrutement préoccupante. Il lui demande si des éléments chiffrés et statistiques existent permettant d'évaluer cette mission de formation qui était accomplie, et quel dispositif interministériel peut s'établir, de nature à résoudre ces difficultés, à maintenir et élargir cette perspective de qualification et d'emploi jusqu'ici offerte aux jeunes générations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65785

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5135